Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement économique de quatre de nos salariés

Par Visiteur

Nous procédons actuellement à un licenciement économique de 4 de nos salariés.
Deux d'entre eux sont actuellement en congés
La lettre de convocation à l'entretien préalable peut-elle être envoyée pendant leur congés annuels.
Si oui, le délai (entre la convocation et l'entretien) cours-t-il à partir de l'envoi de la lettre ou de la fin de leur congé. En d'autre terme, peuvent-ils être convoqués pendant leurs congés.
Salutations

Par Visiteur

Bonjour,

La lettre de convocation à l'entretien préalable peut-elle être envoyée pendant leur congés annuels.

Oui, la lettre de convocation à l'entretien préalable peut tout à fait avoir lieu pendant les vacances, mais pour votre sécurité, mieux vaut décompter les jours à compter la fin des congés.

En effet, s'il est juridiquement possible de d'organiser l'entretien préalable le jour de retour du salarié, une telle organisation peut être contestée par le salariée pour impossibilité d'organiser une défense convenable, de se faire assister par un conseiller etc.

Dans tous les cas, l'entretien ne peut pas avoir lieu pendant les congés.

Très cordialement.